



Informations municipales  
MAI 2015

**LE BUDGET 2015**

Acte fondamental de toute collectivité publique, le budget traduit les choix effectués par le conseil municipal et initiés par le maire.

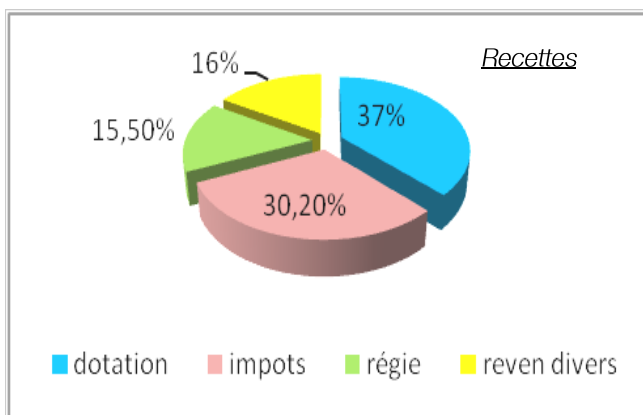
Le budget est **une prévision** de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissements, c'est **une information** puisque toute personne a le droit d'en demander communication, c'est enfin **une autorisation** car une fois voté il permet d'effectuer des dépenses et de mettre des recettes en recouvrement.

La partie investissement d'un budget doit être présentée en équilibre : les dépenses sont compensées par des recettes équivalentes. Il existe un budget principal appelé budget communal et des budgets annexes (eau, assainissement, forêt).

Budget principal 2015	Section de fonctionnement	Section d'investissement
dépenses	543022 €	423757 €
recettes	632048 €	423757 €
Excédent de fonctionnement	89026 €	----

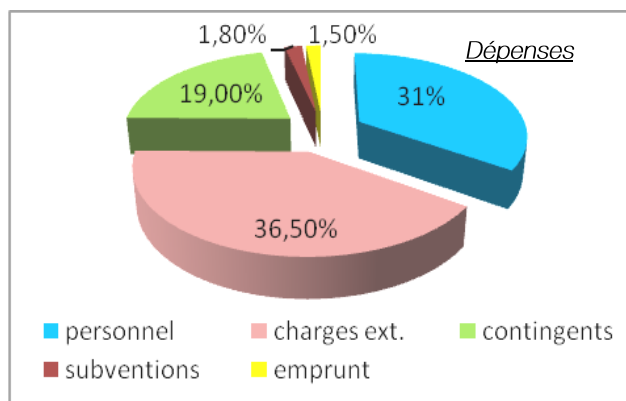
Il existe à l'intérieur de chaque section, en recettes comme en dépenses des grands chapitres subdivisés en comptes qui permettent de détailler les choix budgétaires.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement se répartissent dans les grandes lignes selon les graphiques ci-dessous.

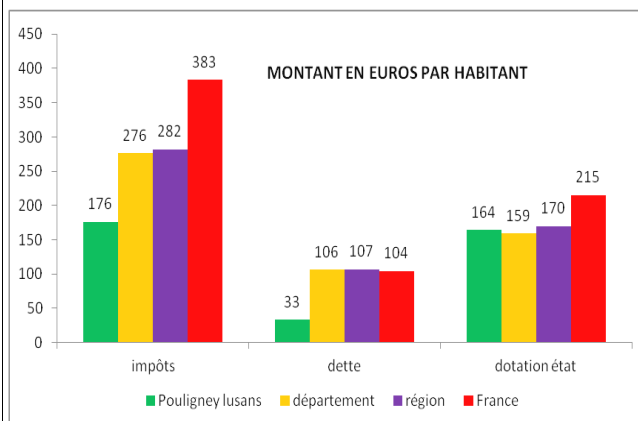


En investissement le conseil municipal a validé les projets suivants d'un montant de 218395 Euros :

- \* Réfection de la toiture de la mairie de Lusans
- \* Construction d'un préau à l'école maternelle
- \* Travaux de voirie et de réseau chemin du château et rue d'archamp
- \* Travaux en régie : bordure rue du puy chemin du chateau ,rue d'archamp
- \* Travaux d'entretien à l'école et achats divers



Les taux d'imposition n'augmenteront pas comme c'est le cas depuis 10ans. La dette de la commune s'élève à 33Euros par habitant (intérêt et capital). Vous pouvez consulter ci-dessous un tableau qui permet de situer notre commune en comparant les chiffres avec les communes de la même catégorie à savoir de 500 à 1999 habitants.



## TRAVAUX REALISES ET A VENIR

Un hêtre centenaire situé sur la station de pompage de d'Archamp devenait gênant pour la mise en place du périmètre de sécurité du captage de l'eau et pour la pose d'une clôture. L'office national des forêts a assuré son abattage dans des conditions



La rue du Puy est en rénovation : pose de bordures, mise en place d'écluses pour faire ralentir les automobilistes. Ces travaux sont réalisés par les employés municipaux. Dans le même temps un déversoir d'orage a été créé au 5 rue du Puy  
La pose de l'enrobé, à la charge du département sera réalisée pendant l'été.

L'année 2015 sera l'année de la mise en œuvre de la station d'épuration, et de certaines canalisations pour transporter eaux pluviales et eaux usées.

La société SCIRP de Lyon a obtenu le marché de la station pour une somme de: 374 223,60 € H.T.

La société Saulnier de Valdahon réalisera les travaux de canalisations d'un montant de : 164 718,27 € H.T.



Un autre chantier important concernera le secteur de Lusans : chemin du château : conduite d'eau, pose de bordures, réfection de l'enrobé.

## LE RECENSEMENT :

Pourquoi un recensement de la population?

Les objectifs:

- Déterminer les populations légales de la France
- Décrire les caractéristiques de la population
- Décrire les conditions de logement
- Décrire les déplacements

Pour l'Etat:

- Définir les politiques publiques nationales

Pour les communes

- Etablir la contribution de l'Etat aux budgets des communes(DGF: dotation globale de fonctionnement)
- Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal

Pour les entreprises et associations

- Anticiper la construction de nouveaux commerces et de nouveaux logements?

Le cadre juridique:

Le recensement réalisé en collaboration avec l'INSEE est :

- encadré par une loi, des décrets et des arrêtés
- obligatoire et confidentiel
- déclaratif

Et sur notre territoire?

Le recensement s'est déroulé à Pouligney-Lusans du 15 Janvier au 14 Février 2015.

Le précédent recensement s'était déroulé en 2010.

Karine Muscillo a été par arrêté municipal nommée agent recenseur.

Elle a eu la lourde tâche de visiter l'ensemble des logements de notre commune et de recueillir les éléments demandés en retour.

Pour ce recensement 2015, une nouveauté: les habitants avaient la possibilité de répondre au questionnaire par internet; gain de temps appréciable pour l'agent recenseur qui n'était plus obligé de passer une deuxième fois dans les foyers pour recueillir les questionnaires "papier"... merci le dématérialisé!

Sur Pouligney-Lusans, 39% des questionnaires ont été retournés par internet.

Et les résultats me direz-vous?

	Total		LUSANS	POULIGNÉY
	2010	2015	2015	2015
logements	306	329	68	261
habitants	787	836	179	657

Soit une augmentation de la population de 6,5% en 5 ans

Merci à toutes et tous pour votre participation à ce travail d'envergure et ..... rendez-vous en 2020!!!!!!



TADOU ?

Vous avez besoin de vous déplacer, et personne pour vous conduire.....TADOU est fait pour vous. Ce transport à la demande fonctionne sur le territoire du Doubs Central (97 communes). Il pourra vous déposer près d'un arrêt Ginko (transport du Grand Besançon), mais ne vous transportera pas jusqu'à Besançon.

Pour des renseignements complémentaires et pour réserver, appelez le : 03.81.84.79.35



## L'ECOLE PRIMAIRE A MOUTHE

Les enfants des classes du CP au CM2 sont partis du 30 mars au 03 avril à Mouthe pour une semaine natation.

L'apprentissage de la natation étant obligatoire à l'école primaire, et l'école de Pouligny-Lusans ne pouvant plus accéder aux piscines de Besançon (trop de demandes), un stage intensif natation d'une semaine, à Mouthe, a été organisé pour les élèves de l'école primaire.

La mairie a financé ce projet à hauteur de 50 Euros par enfant, ainsi que l'Association des Parents d'Elèves (à hauteur de 5300€). Le coût du séjour a donc été réduit pour les familles.



Malgré un temps hivernal, digne de Mouthe, les enfants sont revenus ravis, et ont pu pratiquer toutes les activités prévues: land'art, randonnée, visite d'une station d'épuration, course d'orientation, chasse au trésor, trottin'herbe, étude de la faune et de la flore locale, fabrication de beurre, visite d'une fromagerie, et visite d'une ferme d'alpage. Et bien sûr, cours de natation chaque jour, le matin et l'après-midi, pour tous les enfants, récompensés pour certains d'un diplôme, et pour d'autres d'un carnet de natation marquant les progrès réalisés.

Moment le plus important du séjour: la boum, attendue par tous avec impatience... Chacun s'est fait beau pour un soir, et a donné tout ce qu'il a pu sur le dance floor !

### Pour information :

Les inscriptions en Toute Petite Section et en Petite Section se feront mercredi 20 mai de 8h30 à 12h00 et vendredi 22 mai de 8h30 à 17h00. Les personnes ne pouvant pas se déplacer à ces dates ou ces horaires peuvent contacter l'école au 03 81 55 57 22.

Les documents à présenter sont :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

**La bibliothèque fête ses 15 ans** et vous invite à participer à l'exposition du 19 juin 2015. Pour cela rien de plus facile, venez déposer à la bibliothèque avant le 1 juin vos réalisations autour du thème « un livre, un voyage ». Toutes les réalisations sont les bienvenues : coloriage, peinture, pâte à sel, photos, sculpture, B.D, dessins, collage, texte... Laissez vagabonder votre imagination, venez nombreux à la fête du 19, il y aura un conteur, un lâcher de ballons...



### Ligue contre le cancer :

La conférence du Professeur Bosset le 19 février a apporté des informations intéressantes sur la maladie. Un groupe de bénévoles s'est constitué: Mmes Henry, Clerc, Mesnier, et Mr Vautherot. Ils viendront à votre rencontre à partir du 11 mai pour collecter des dons pour la Ligue contre le cancer. Réservez leur un bon accueil.



**Le vide-greniers** du 19 avril a été une vraie réussite : le soleil, les exposants (115) et les visiteurs étaient bel et bien au rendez-vous, et surtout l'enthousiasme et l'engagement de tous les bénévoles ont été remarquables.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre participation.

## Mairie de Pouligney-Lusans

Secrétariat ouvert au public le :

**Lundi de 13h30 à 17h30**

**Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h**

**Vendredi de 8h30 à 12h**

8 Place de la Fontaine

25640 Pouligney-Lusans

Téléphone : 03.81.55.59.29

Télécopie : 03.81.55.59.88

Courriel : pouligneylusans-mairie@wanadoo.fr

### Quelques nouvelles des associations

#### ELAN :

renouvellement du bureau: président : Claude MESNIER,

vice président : Jean-Philippe MORVAN

#### MOTO-CLUB :

renouvellement du bureau: président : Mathias REVERCHON,

vice président : Régis BARDEY

### Abandon d'ordures sur la voie publique

#### Renforcement des sanctions

Le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique. Ces faits étaient punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe, soit 150 €. Ils seront désormais punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 3<sup>e</sup> classe, soit 450 €.

Le décret maintient toutefois une amende de la 2<sup>e</sup> classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif.

La nouvelle contravention de 3<sup>e</sup> classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 €. Le décret permet également cette constatation et cette forfaitisation pour la contravention de la 4<sup>e</sup> classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

#### Horaires de tonte

L'arrêté préfectoral n° 2005.1904.01841 fixe les horaires de jardinage :

du lundi au vendredi : \_\_\_\_\_ de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

le samedi : \_\_\_\_\_ de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30

le dimanche et les jours fériés : \_\_\_\_ de 10h00 à 12h00



»De jour comme de nuit la tranquillité est un droit reconnu à chacun. »

Merci de respecter les règles essentielles du bien vivre ensemble.

### Site internet de la commune

<http://www.pouligneylusans.org>

N'oubliez pas de visiter notre site mis à jour régulièrement, qui vous donne des nouvelles de la vie de notre commune.

### Dossiers d'urbanisme déposés depuis notre dernière parution

PC ou DP	Nom et Prénom	Adresse du terrain	objet
PC 4/14	RICHERT Alexandre	1 chemin des Essies	Extension maison individuelle
PC 1/15	FRANCOIS Claude - PAILLOT Laure	10 rue du Verjoulot	Modification toiture
DP 3/14	RICHARD Damien	27 rue de la Pérousotte	Abri bois
DP 4/14	JOURNOT Denis	3 chemin du Château	Division parcelle
DP 1/15	PERPINAN-FERRIOT	21 rue du Verjoulot	Construction véranda
DP 2/15	ROGGERO Alain	19 rue de la Pérousotte	Piscine